

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS LA LOI	7
1.1. L'inscription du terrorisme dans le Code pénal en 2003	7
1.2. Une nouvelle vague législative dès 2015	9
1.2.1. Janvier 2015 : extension des infractions terroristes	10
1.2.2. Novembre 2015 : extension des méthodes particulières de recherche	12
2. LES INSTRUMENTS POLITIQUES DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	19
2.1. Le Conseil national de sécurité (CNS)	19
2.2. Le Comité stratégique du renseignement et de la sécurité (CSRS)	21
2.3. Le Comité de coordination du renseignement et de la sécurité (CCRS)	21
2.4. La note-cadre de sécurité intégrale (NCSI)	23
2.4.1. L'élaboration d'un cadre général à travers la Conférence interministérielle de politique de maintien et de gestion de la sécurité (CIM 9)	23
2.4.2. Les défis de la lutte antiterroriste identifiés dans les NCSI	24
3. LE VOLET OPÉRATIONNEL DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	26
3.1. L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM)	27
3.1.1. Du GIA à l'OCAM	28
3.1.2. L'évaluation du niveau de la menace	29
3.1.3. Le Plan d'action Radicalisme (Plan R)	30
3.1.4. La gestion des banques de données communes	33
3.2. Les services d'appui de l'OCAM	35
3.3. Le Centre gouvernemental de coordination et de crise (CGCCR)	37
3.4. Les services de renseignement	38
3.4.1. Les services de renseignement civil et militaire	38
3.4.2. Antiterrorisme et renseignement	39
3.5. Le service de police intégré, structuré à deux niveaux	41
3.5.1. La police fédérale	42
3.5.2. Les corps de police locale	45
3.5.3. Le Plan Canal	46
3.6. La Cellule de traitement des informations financières (CTIF)	47
3.7. Le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB)	49
3.8. La Défense	50
4. LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS TERRORISTES	53
4.1. La répression pénale via le parquet fédéral	53
4.2. Le plan d'action contre la radicalisation dans les prisons	55
4.3. Les mesures de police administrative	56
CONCLUSION	58
ANNEXES	60